

# De nouvelles consignes de tri dans les bacs et sacs jaunes !

De nouvelles filières de recyclage permettent au **Syndicat du Bois de l'Aumône d'étendre les consignes de tri des bacs et sacs jaunes sur son territoire**, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Jusqu'à maintenant, dans les bacs et sacs jaunes, il était possible de jeter les papiers, cartons, boîtes métalliques et bouteilles et flacons en plastique. Désormais, les usagers peuvent ajouter **les emballages ménagers en plastique rigide** (ceux-ci doivent être vides, mais il n'est pas nécessaire de les laver). Une fois collectés, ces emballages seront **acheminés en centre de tri, puis orientés vers les usines de recyclage adéquates pour redevenir de nouveaux matériaux**. Grâce à ces nouvelles consignes, **encore plus d'emballages pourront être captés et détournés du bac vert pour être recyclés !**

LES POTS ET BARQUETTES EN PLASTIQUE SE RECYCLENT AUSSI ! FAITES PASSER LE MESSAGE.



Collecte spéciale NOUVELLES CONSIGNES à compter du 01/10/13

*C'est dans le bac jaune !*

www.sba63.fr

0 800 831 181

## En + de ces emballages...



Papiers, journaux, magazines, cartons, briques alimentaires...



Bouteilles et flacons en plastique...



Boîtes et emballages métalliques...

## ...il est désormais possible de déposer dans les bacs jaunes :



**Pots en plastique**  
(pots de yaourt, crème, fromage blanc, dessert...)



**Boîtes en plastique**  
(boîtes de confiserie, glace, sorbet, oeufs...)



**Barquettes en plastique**  
(barquettes de beurre, margarine, charcuterie, fromage, fruits et légumes, gâteaux, pâtes fraîches, viande, poisson...)



**Emballages en plastique rigide**  
(blisters d'ampoules, jouets, piles...)

## Attention aux erreurs de tri !

- ▶ Plastiques souples, sacs, films, opercules...
- ▶ Polystyrène (sauf barquettes alimentaires)
- ▶ Déchets en plastique qui ne sont pas des emballages ménagers : gobelets, couverts, pots de fleurs en plastique...

➔ Ces déchets vont dans le bac vert

